

NOUVELLES ET RÉFÉRENCES

BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'APSECC
ASSOCIATION PROTECTION SOCIALE ET CAISSE DES CULTES

N°111
SEPTEMBRE 2007



VERS DE NOUVEAUX HORIZONS

VIE
DES SECTIONS
PAGES 3-4-5

L'ASSURANCE-
MALADIE
PAGES 6-7-8

TÉMOIGNAGES
PAGES 9-10



ÉDITORIAL

JEAN MIOSSEC, PRÉSIDENT,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'APSECC
ET LE COMITÉ DE RÉDACTION
ONT LA JOIE DE VOUS PRÉSENTER
LA NOUVELLE FORMULE DE NOTRE JOURNAL
NOUVELLES ET RÉFÉRENCES

Nouvelle formule: pour-quoi? Pour trois motifs, au moins (plus un quatrième, dirait le bibliste!). Premier motif: après vingt-neuf années d'existence, et cent dix numéros de bons et loyaux services, l'ancienne formule du journal avait besoin d'un *lifting*. L'exemplaire en deux couleurs, avec



photos en noir et blanc, était vraiment trop austère. Vous me direz: "Ce qui importe, ce n'est pas la forme, c'est le fond!"

UN NOUVEAU DÉPART ?

C'est vrai, mais aujourd'hui, on est d'abord attiré par la forme, qui peut faire désirer le fond. Et nous savons qu'une image est quelquefois beaucoup plus parlante que le meilleur des textes. Nous avons également besoin de renouveler notre lectorat, et d'augmenter le nombre de nos adhérents. Car il ne suffit pas de savoir que notre cause est juste et bonne, encore faut-il que nous sachions y intéresser les autres. Plus nombreux nous serons, plus notre parole aura de poids!

Deuxième motif: les frais d'impression, de timbrage et de routage commençaient à peser lourdement sur le budget de l'Association. Ils ont représenté près de seize mille euros l'année dernière. La nouvelle formule, prise en charge par l'entreprise Bayard Service (www.bayard-service.com) reviendra à treize mille euros. Ce qui allégera sensiblement les finances de l'Apsecc.

Troisième motif: la nouvelle formule du journal arrive à un moment précis de notre histoire. Après le *Livre blanc* sur l'équilibre de vie des prêtres et religieux(es), et au début de profonds bouleversements qui devraient atteindre la Sécurité sociale, l'Assurance-maladie, et les retraites (cf. article en page 10). Elle arrive également au moment où, un peu partout dans nos diocèses et nos congrégations, naît un désir de liberté, d'autonomie, et pour tout dire de bonheur, qui ne remet aucunement en cause l'attachement à la mission. L'assemblée générale des 26 et 27 janvier prochains, à laquelle Georges Fabre nous convoque en page 11, aura à prendre en compte ces paramètres, à les analyser et à en tirer les conséquences.

Le nouveau *Nouvelles et références* est entre vos mains. Peut-être un jour faudra-t-il envisager de lui donner un autre titre, plus explicite. Ce n'est pas l'essentiel pour le moment. Dites-nous ce que vous pensez de ce journal, donnez-nous des idées de thème. Proposez vos services pour la rédaction d'articles. Par courrier à: Jean-Paul Bouland - 4 rue Sombre - 76560 Bretteville-Saint-Laurent, ou par courriel: redaction@apsecc.com. Et puis, lorsque vous l'aurez lu, n'hésitez pas à le laisser à la disposition de qui voudra s'en saisir!

jean-paul bouland,
pour le comité de rédaction

3 VIE
DES SECTIONS

6 DOSSIER
L'ASSURANCE-
MALADIE

9 TÉMOIGNAGES

11 VIE DE
L'ASSOCIATION

12 MOTS CROISÉS

Directeur de la publication : Jean Miossec
Comité de rédaction : Jean-Paul Bouland,
Bernard Corbineau, Jean-Baptiste Navarro,
Anne-Marie Poincloux, Michel Simonin.

redaction@apsecc.com
Adresse : 6 avenue Pasteur
93140 Bondy
Tél. 01 48 47 91 35
Fax. 01 48 49 78 55

Abonnement annuel : 7 euros
Prix au numéro : 1,75 euro

Réalisation : Bayard Service Édition
P. A. du moulin - allée Hélène Boucher
BP 60 090 - 59 874 Wambrechies Cedex

Dépôt légal : octobre 2007.
Tirage : 2800 exemplaires.
CPPAP en cours.

ECHOS DE LA DRÔME

DEPUIS plusieurs années, l'Apsecc est présente officiellement dans la commission Santé des prêtres du diocèse. Cette commission est une émanation du conseil presbytéral. La commission avait travaillé entre autres dossiers sur l'embauche d'une assistante sociale pour le clergé.

Ce fut un échec mais le travail commencé a permis, lors de la parution du livre blanc, de proposer au conseil presbytéral de reprendre quelques-unes des préconisations de l'auteur. Entre-temps, nous étions intervenus dans l'organisation et le déroulement d'une journée diocésaine à l'initiative de l'évêque sur notre santé. Monsieur Boursier avait alors présenté son livre et son intervention avait été très appréciée par l'ensemble de l'assemblée. Des renseignements sur l'Apsecc et un intérêt pour notre travail manifesté. Le conseil presbytéral va donc prochainement se saisir de

telle ou telle préconisation et il a demandé à la commission Santé de faire des propositions de travail.

Nous en sommes là dans la Drôme. L'avenir de cette action est bien entre les mains de chacun de nous. Nous aurons à suivre attentivement ces petites passerelles qui se créent avec les organisations du diocèse. Mais déjà, nous remarquons que l'image de l'Apsecc change rapidement et que nous devenons plus crédibles et même force de proposition.

Cela nous appelle à un travail plus en profondeur sur les grands problèmes de la santé comme ceux de la vie et des conditions financières et de logement des retraités, le suivi de l'évolution de la sécurité sociale et de façon plus large la prise en charge de notre citoyenneté. La commission de veille de la section a du pain sur la planche !

A lire

Sylvie Cognard Er Rhaimini - *Toubib de cité, malade du régime* - Ed. du Petit Pavé - 18 euros

L'auteur exerce la médecine générale en association depuis 1980 sur la cité HLM de Verneau à Angers. A la fin de cette année, à 53 ans, elle raccroche son stéthoscope. Dans ce livre témoignage, elle explique pourquoi elle déserte une profession qui n'a plus de sens à ses yeux.

D'abord, elle lance un cri d'alarme sur les problèmes de notre système de santé: le "trou de la Sécu", la réforme de l'assurance maladie, la nouvelle convention médicale, la situation de la démographie médicale, l'enseignement de la médecine générale...

Elle ne supporte plus "que ses patients n'aient plus un accès correct aux soins, qu'ils renoncent à se soigner parce qu'ils doivent mettre la main à la poche, qu'ils soient sans cesse soupçonnés d'être des fraudeurs". Elle dénonce le paiement à l'acte "qui fait que plus on travaille vite et mal, plus on gagne de l'argent". Elle plaide pour une médecine



plus sociale que libérale: une médecine proche des gens; une médecine lente, consacrant du temps à l'écoute des patients, se préoccupant de la prévention. "Comment se sentir bien dans son corps quand on est mal dans sa tête?"

Pour le Syndicat de la médecine générale (SMG), dont elle fait partie, il faudrait:

- adapter les pratiques professionnelles aux besoins exprimés par les malades et non l'inverse;
- donner aux soignants la possibilité de travailler collectivement en se regroupant en maisons de santé et

en développant l'échange sur les pratiques;

- remplacer le paiement à l'acte par un salaire prenant en compte l'activité de soin, la prévention, l'éducation à la santé, la rémunération des activités de formation et de coordination;
- redémocratiser l'assurance maladie en créant des conférences locales de santé regroupant usagers, gestionnaires et professionnels médico-sociaux pour résoudre les problèmes de santé publique;
- intégrer les médecines alternatives au système de santé.

Jean Miossec

VANNES

- » Assemblée générale le 14.03.07 : trente personnes (30 % des adhérents).
- » Préconisations retenues: Lorient: 8, 4, 5, 10; Vannes: 8, 2, 3, 4, 5. Deux points retiennent l'attention: vie d'équipe et formation. Des actions sont envisagées par l'intermédiaire du conseil presbytéral.
- » Projet de recension du livre blanc dans *Eglise de Vannes*.
- » Hervé porte le souci des moins de 50 ans.

RENNES

A l'initiative du vicaire général, de la Cavimac et de l'Apsecc, une rencontre d'information sur la retraite Cavimac a été organisée pour les prêtres qui vont toucher leur retraite. Cette rencontre qui avait surtout un axe financier a réuni vingt prêtres. Ceux-ci doivent se retrouver de nouveau pour parler de la manière de préparer leur retraite.



Bateaux dans la baie de Morlaix, Bretagne.

FINISTÈRE

Trois avancées qui vont dans le sens des constats et des préconisations du livre blanc.

- » Une intervention de la commission "Vie des prêtres" au conseil presbytéral (l'évêque est présent à la commission et au conseil presbytéral). La commission relevait les constats faits par onze doyens du diocèse: problèmes de santé, surcharge, des manières de vivre le ministère presbytéral qui compromettent l'avenir... Elle transmettait quelques repères: échanger au moment de la nomination d'un prêtre sur le cahier des charges; accepter de faire une évaluation de son ministère; demander à être entendu et obtenir d'être entendu par l'évêque et les vicaires généraux; avoir le souci d'appeler des collaborateurs, veiller à leur formation; ne pas tout faire; consentir à ne pas être présent partout; ne pas être seul; ne pas attendre l'heure de la retraite pour vivre sa vie; préparer sa retraite; avec le repos et les

congrés, ressourcement des prêtres lors des retraites spirituelles.

- » Décision lors de ce conseil presbytéral de mettre en place une commission sur le contenu du ministère des prêtres.

- » Décision de la commission "Vie des prêtres" d'organiser en avril 2008 une session de trois jours de préparation à la retraite.

SEINE MARITIME (DIOCÈSES DE ROUEN ET DU HAVRE)

- » Quelques réactions à l'assemblée générale du 19 mars 2007: *"Trente personnes: c'est peu..."*, *"Ce lieu citoyen ne semble plus attirer les prêtres aujourd'hui"*, *"Cependant une nouvelle tête plus jeune nous a rejoints: Maxime, prêtre de la mission de France, arrivé récemment au Havre."*
- » Nous avons invité le père Michel Guyard, évêque du Havre, membre du conseil pour la famille et les questions de société, et ancien

président du comité épiscopal pour la santé. Il avait volontiers accepté de nous rencontrer. Mais ses interventions nous ont laissé un goût un peu amer. Nous avons prévu un partage "ouvert" sur notre équilibre de vie de prêtre, tel qu'il nous était proposé par le livre blanc. Nous avons eu le sentiment d'avoir osé aborder là un problème qui ne nous regardait pas...

Les retraités perçoivent aujourd'hui de la Cavimac 350 euros par mois, et nos deux diocèses leur assurent un complément qui permet à tous les prêtres d'avoir ainsi la même indem-

nité mensuelle. La mise en place d'une retraite complémentaire pour les prêtres nous avait semblé un problème important à soulever pour les années à venir. Jusqu'à quand nos diocèses pourront-ils assurer les cotisations à cette retraite complémentaire? Qu'en disent les responsables des diocèses normands? Comment, de notre côté, percevons-nous les choses? Sur ce point, l'intervention de l'évêque nous a déçus: *"Je vous rappelle que votre évêque vous doit le gîte et le couvert jusqu'à la fin de vos jours!"* Ce ne serait donc pas un problème qui nous concerne. Nos responsables penseraient pour nous. Et pourtant, c'est un vrai problème, qui vaut la peine qu'on le pose.

♦ Un peu découragés: faut-il continuer? L'Apsecc a-t-elle pour nous, en Haute-Normandie, sa raison d'être?

Le conseil d'administration ne baisse pas les bras... Il faut aller de l'avant en tenant

compte de la situation nouvelle qui est la nôtre aujourd'hui. Le livre blanc n'a pas encore dit son dernier mot. Il a ouvert des brèches: des religieuses et religieux ont émis le désir que soit lancée près de leurs frères et sœurs une enquête plus adaptée à leur vie communautaire.

Comment ouvrir le débat avec les laïcs sur l'équilibre de vie des prêtres à partir du livre blanc? N'ont-ils pas aussi leur mot à dire? Surtout, le livre blanc a fait apparaître très clairement un nouvel objectif de l'Apsecc: populariser, dans l'Eglise et peut-être hors de l'Eglise, la réflexion et les échanges sur l'équilibre de vie des prêtres. Enfin, peut-être un autre chantier à ouvrir: *"Comment articuler de façon neuve l'équilibre de vie des prêtres en solidarité avec les grands acquis de la Sécurité sociale dans ses deux dimensions: santé et retraite?"*

APSECC 44 SENSIBILISER LES SÉMINARISTES À LEUR (FUTUR) ÉQUILIBRE DE VIE

A L'ASSEMBLÉE générale, Vichy 2007, dans l'atelier "moins de 60 ans", nous avons proposé l'action suivante: "Informer dans les séminaires et noviciats, sur le livre blanc comme élément de réflexion, sur la diversité de nos ministères, sur ce qui nous équilibre (fraternité, "où on va manger à Noël?"...), et que, si possible, ce soit des jeunes prêtres ou jeunes sœurs qui interviennent. Pour élaborer le projet de cette rencontre, rencontrer l'équipe de formation. Entre sections, nous transmettre nos idées, nos actions, nos blogs."

Dans la section Apsecc 44, l'un de nous était déjà en lien avec les formateurs du séminaire: il avait été demandé pour témoigner auprès des séminaristes sur le "Rôle du curé dans la gestion matérielle d'une paroisse". Il leur a donc demandé une entrevue afin d'envisager une rencontre d'une heure ou deux avec les séminaristes sur le livre blanc et l'équilibre de vie des prêtres. Mais la réponse a été:

"Pas possible cette année." Michel a cependant assuré sa prestation, mais est resté "au plus près de ce qu'on lui avait demandé."

Il précise: *"J'ai un peu intégré l'existence de l'Apsecc. J'ai vendu, au séminaire, deux exemplaires du livre blanc, mais je n'ai pas senti un grand enthousiasme sur le sujet. J'ai été pris de court car il y a les temps de coupure qui sont très respectés; j'ai perdu le rythme "étudiant"! Je pense qu'il est bon cependant que des diacres sentent un peu notre responsabilité et comment nous la vivons. Il y a eu un bon échange entre nous, des questions aussi... Le séminaire peut faire appel pour des interventions en vue de la mission et de la vie des prêtres. Cela me paraît intéressant et à continuer pour garder quelques liens avec les futurs prêtres. Je les ai trouvés très sympas..."*

Il paraît donc souhaitable de poursuivre cette action (à Nantes et sans doute ailleurs): proposer aux formateurs des séminaires de venir débattre avec les séminaristes des pistes (préconisations) sur l'équilibre de vie des prêtres contenues dans le livre blanc de l'Apsecc.

"TROU DE LA SÉCU" POURQUOI CE DÉSÉQUILIBRE PERMANENT ?

depuis plusieurs dizaines d'années, les solutions préconisées aboutissent à des échecs. comment en effet n'avoir pour seul objectif que la responsabilisation des malades, sinon pour favoriser de plus en plus le recours aux assurances privées ?

la Sécu, ça n'est pas l'excès des dépenses, mais bien plutôt l'insuffisance des recettes.

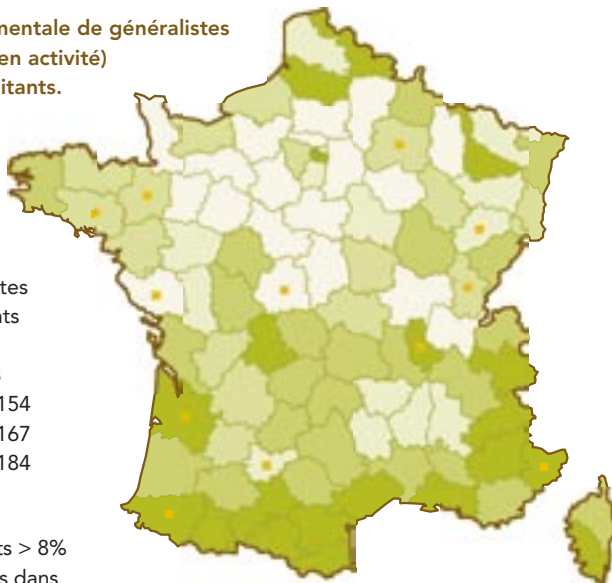
La part des salaires dans la valeur ajoutée du travail n'a cessé de diminuer au long des années. Résultat : des rentrées qui ne se produisent plus par les cotisations. Il faut savoir que cent mille chômeurs, c'est une perte de quatre cents millions d'euros pour l'assurance maladie.

La pratique de plus en plus étendue des bas salaires, le travail à temps partiel, les contrats précaires font que 1 % de masse salariale en moins représente 1,1 milliard de recettes en moins pour l'assurance maladie.

Ce que l'on appelle les "aides pour l'emploi", sous forme de cotisations sociales exonérées, représentent pour 2006, la somme de 23,9 milliards d'euros, soit près de 10 % des cotisations perçues par les Urssaf. L'Etat ne compensant que 21,6 milliards, le manque à gagner pour la Sécu est de 2,3 milliards.

ABORDONS un problème de fond. La réforme de 2004 a créé le parcours de soins coordonné. Comment ne pas y être favorable, sur le principe? Mais, lorsque sont abordées les possibilités de fonctionnement, on se heurte à une muraille. Parce que rien jusqu'à ce jour n'a été vraiment résolu en ce qui regarde la démographie médicale. Trouver un médecin traitant sur la Côte d'Azur sera sans doute plus simple que dans certaines de nos campagnes où pourtant les besoins sont énormes,

Densité départementale de généralistes en activité (total en activité) pour 100000 habitants.



Densité de généralistes pour 100000 habitants en 2004 :

- moins de 143
- entre 143 et 154
- entre 154 et 167
- entre 167 et 184
- plus de 184

■ Taux de remplaçants > 8% (part des remplaçants dans le total médecins en activité)

Densité moyenne France métropolitaine : 174,3

Source : Cnom au 01/01/2005

mes, mais où la rentabilité à tous les niveaux est moins gratifiante. Résultat : la consultation directe d'un spécialiste qui peut pratiquer les dépassements d'honoraires est pour le patient la nécessité d'une couverture complémentaire auprès d'assurances.

Alors à quand la mise en œuvre d'une véritable carte sanitaire?

Mais là n'est pas encore abordé le problème le plus essentiel : comment mettre en chantier une réforme telle que celle de 2004 sans que son financement soit assuré? Parce que, comme l'affirment de nombreux spécialistes de la protection sociale, les causes réelles du déficit de

QUELLES SOLUTIONS PROPOSER ?

Il y a bien longtemps que l'une des solutions proposées est la mise en place d'une assiette des cotisations patronales qui module les taux de cotisation. Les entreprises qui développent les emplois, les salaires, la qualification, la formation devraient connaître un taux de cotisation abaissé.

Pourquoi? Parce que celles qui promeuvent ces orientations, permettent plus d'entrées de cotisations sociales. A l'inverse, les entreprises qui pratiquent une gestion inverse pourraient être assujetties à un taux de cotisation plus lourd, afin de les inciter à un engagement plus réel dans la promotion de l'emploi qualifié et bien rémunéré.

Une autre mesure à promouvoir : la création d'une cotisation sur les revenus financiers des entreprises. Il faut savoir que l'application aux placements financiers du même taux que les cotisations patronales à l'assurance maladie rapporterait dix milliards d'euros.

Et que dire des dettes de l'Etat, lequel au long des années, n'a pas manqué de multiplier les taxes diverses pour rééquilibrer les comptes de

la Sécu, sans pour autant satisfaire au reversement de toutes celles-ci aux organismes qui en étaient les destinataires¹ !

Si le fondement de la Sécurité sociale reste toujours la solidarité, il n'empêche que chaque nouvelle atteinte fait reculer les possibilités des meilleurs soins pour tous, et ouvre tout grand le chemin qui conduit aux assurances

privées, dans la mesure où chacun pourra en souscrire l'investissement (combien peuvent le réaliser?). Et ce, alors que plusieurs exemples montrent l'impasse du "chacun pour soi" en la matière, et au contraire l'intérêt pour un système comme le nôtre, ainsi que nous pouvons le constater.

G. F.

1. Cf. Tableau page 12.

LE SAVEZ-VOUS ? UNE AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

CHACQUE caisse des régimes de base de la Sécurité sociale est dotée d'un Fonds d'action sanitaire et sociale (Fass) qui est financé par une fraction de ses propres ressources (environ 1,5 % de celles-ci). Elle bénéficie d'une autonomie relative dans la gestion de ce Fonds – relative car encadrée par des règles fixées par le législateur.

D'un point de vue général, les interventions des Fass se traduisent, soit en aides financières directes aux affiliés et ayants droits des caisses respectives (prestations "extralégales", compte étant tenu des ressources des personnes concernées), soit en contributions apportées à la création ou/et au fonctionnement d'équipements et services spécifiques. Et, d'un point de vue particulier, ces interventions connaissent des variations d'accents selon les branches : maladie, famille, retraite.

Dans le cas des caisses de retraite, par exemple, l'axe prioritaire des interventions est le maintien à domicile le plus longtemps possible. Ce qui implique dans la réalité deux types principaux d'aides individuelles, attribuables selon les cas. D'abord et surtout, des heures d'aide ménagère à domicile (jusqu'à 90 heures par mois) par des prestataires de services conventionnés avec les caisses.

Ensuite, des aides à l'amélioration de l'habitat sous convention avec des associations *ad hoc* reconnues, telles que Protection, amélioration, conservation, transformation de l'habitat (Pact) – aides pour certains travaux dans cette

perspective par conséquent, le dossier étant en l'occurrence constitué et présenté par ces associations (*cf.* le type de travaux, les devis, l'état des ressources, *etc.*).

Pour sa part, la Cavimac, comme les autres caisses, se doit d'avoir un tel Fass. Mais compte tenu de sa particularité de régime, avec deux volets de vocation du Fonds : maladie, d'un côté ; retraite, de l'autre côté. Pour ce volet retraite, les affiliés de la Cavimac dont c'est la caisse principale de retraite sont, bien sûr, habilités à être d'éventuels bénéficiaires des deux types d'aides évoquées ci-dessus, s'ils en remplissent les conditions. Puisque cela est le plus ignoré, sans doute est-il opportun de souligner la possibilité des aides du second type – pour l'amélioration de l'habitat (résidence principale habitée comme propriétaire). D'où l'exemple suivant, réel...

Un affilié de la Cavimac, sa caisse principale de retraite, envisageait des travaux pour améliorer l'état de sa résidence principale du moment, dont des travaux de ravalement notamment. Il a pris contact avec une association du genre *ad hoc* dans sa région, le Pact Arim. Cette association a constitué le dossier et l'a présenté à la Cavimac. Celle-ci, par l'intermédiaire de la commission spécialisée dans la gestion de son Fass, a étudié le dossier. Résultat : l'affilié a été reconnu habilité à recevoir une aide financière pour les travaux de ravalement – aide financière importante puisqu'elle se monte à environ deux mille cinq cents euros sur un devis de l'ordre de cinq mille euros (en fait, la moitié exactement). Cette aide devant être versée à l'affilié sur présentation de factures après réalisation des travaux dans un délai fixé à neuf mois.

Laurent Laot

CE QUI NOUS ARRIVE ET CE QUI NOUS ATTEND

1^{ER} JUILLET 2007. La consultation du médecin généraliste passe à 22 euros, la visite à domicile à 32 euros, en attendant, pour janvier ou juillet 2008, 23 et 33 euros, ce qui, déclarait l'ancien ministre de la Santé "ne serait qu'une simple mise en conformité avec la loi". En clair, cela représenterait, depuis le 1^{er} août 2006, une augmentation de 17 % !

4 JUILLET 2007. Avec ce qu'il faut de dramatisation, l'annonce officielle du "trou de la Sécu": 12 milliards de déficit prévus fin 2007, soit 3,3 milliards de plus qu'en 2006. Le comité d'alerte créé par la loi de réforme de l'assurance-maladie, le 13 août 2004 et qui intervient lorsque le déficit est supérieur de 0,75 % au budget voté par le Parlement a tiré la sonnette d'alarme, le 27 mai dernier. Conclusion: il faut un nouveau plan d'économies. C'est bien connu, en la matière: si les formules adoptées précédemment ne fonctionnent pas, c'est que les assurés, les patients, en particulier, n'ont rien compris. Alors, parce que cela n'a jamais marché, les sommes restant à la charge de ceux qui sont dans l'obligation de se soigner vont continuer à augmenter. Donc un nouveau plan de redressement à hauteur de 417 millions d'euros pour 2007.

LES MESURES ARRÊTÉES

- » La baisse du taux de remboursement, de 60 % à 50 %, pour les patients qui iront chez un spécialiste, sans passer par le médecin traitant.
- » Le forfait de un euro, prélevé une fois par jour, quel que soit le nombre d'actes médicaux effectués, pourra être perçu jusqu'à quatre fois.
- » La suppression du tiers-payant pour les patients qui refuseront un médicament générique.
- » Le renforcement de la "lutte contre les abus et les fraudes", avec le contrôle systématique des arrêts de travail à partir de quarante-cinq jours, au lieu des soixante jours prescrits jusqu'à ce jour.

ET CE N'EST SANS DOUTE PAS TOUT ! Sera-ce à l'automne 2007 ou en début d'année 2008 que seront appliqués les quatre nouveaux forfaits non remboursables

sur les consultations, la pharmacie, les analyses médicales et l'hospitalisation, la franchise pouvant se monter à 40 euros (même si une modulation est prévue, selon les ressources des patients!) ? Par ailleurs, le premier ministre a affirmé que des franchises de 50 centimes par boîte de médicaments étaient à l'étude.

Devant ces nouvelles atteintes à la santé, compte tenu de la multiplication des médicaments déremboursés, du forfait de l'euro déjà appliqué sur chaque acte médical et celui de 18 euros pour les soins dépassant 91 euros, et bien plus encore, après les propos triomphalistes, lors de la promulgation de la loi – le rapporteur de celle-ci affirmant en juillet 2004: "Cette réforme devrait permettre le retour à l'équilibre en 2007", il faut bien admettre que la sauvegarde financière du système d'assurance-maladie n'a pas été... assurée.

Une fois de plus, les patients et les praticiens sont montrés du doigt, alors que, si déficit il y avait, les difficultés de financement de la Sécu se situeraient bien ailleurs. Que faut-il penser du "trou", lorsque la dette de l'Etat envers la Sécurité sociale à la fin de l'année 2006 se montait à 6,2 milliards, lorsque le bilan des cotisations sociales exonérées, dites "aides pour l'emploi" atteint pour 2006, la somme de 23,9 milliards d'euros; l'Etat ne compensant qu'à hauteur de 21,6 milliards, le manque à gagner pour la Sécurité sociale est de 2,3 milliards d'euros.

DIFFICULTÉS DE FINANCEMENT ?

Si oui, parce que la croissance économique est faible, parce l'emploi est faible, parce que les salaires sont faibles! Et aux dires de la Caisse nationale d'assurance-maladie, les dépenses de santé pourraient augmenter de 50 % d'ici 2015!

Cette situation ne fera rien d'autre que de priver de remboursement ceux qui font peu appel aux soins, elle fragilisera encore plus ceux dont la santé est la plus exposée et dont la majorité n'a pas les moyens de recourir aux assurances privées. La réforme de 2004 n'a fait que saper les fondements de la Sécurité sociale. Ne sommes-nous pas appelés, plus que jamais à la solidarité?

georges fabre

Pensez à consulter le site
Web de l'Apsecc:
www.apsecc.com

UN HOMME COMME LES AUTRES ?

ce témoignage est la conclusion du récit condensé de toute une vie, dans lequel Claude tente d'analyser comment l'église de sa jeunesse l'a, peu à peu, dépersonnalisé pour en faire un fidèle serviteur; et comment, grâce surtout à deux rencontres marquantes, au ministère en monde ouvrier, et à la rencontre de différents militants, il a pu, peu à peu, se libérer. Nous publions ultérieurement l'intégralité de ce témoignage, qui rejoint certainement celui de beaucoup de prêtres de la même génération.

LORSQUE j'ai eu 75 ans, les responsables du diocèse ont accepté facilement de me décharger de la responsabilité d'aumônier diocésain d'ACO (Action catholique ouvrière). Comme à tout prêtre retraité, ils m'assurent ce qu'on pourrait appeler un "complément de retraite" dans lequel est incluse une indemnité de logement de 389 euros. J'habite une petite maison dans un ensemble HLM. Je bénéficie de l'Aide personnalisée au logement (APL). J'y ai des voisins sympas. N'ayant pas de revenu personnel, les allocations familiales me permettent d'avoir pendant quatre heures par semaine une auxiliaire de vie qui me prépare des plats cuisinés et assure l'essentiel du ménage. J'espère que, malgré la rupture que vous vivons actuellement, cette situation pourra durer. Aujourd'hui elle me convient très bien. Je me sens en communion, en proximité avec les voisins du lotissement.

J'ai des liens fréquents avec ma famille. J'ai beaucoup d'amis sur la ville et la région même si je n'accepte pas habituellement plus de deux invitations par semaine.

J'ai beaucoup de lieux de rencontre: deux cours d'anglais par semaine; rencontre amicale de deux heures tous les lundis avec un groupe d'amis; le supermarché du coin qui est un lieu d'échange et de rencontre; les réunions régionales du Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN) au moins une fois par mois, plus cinq week-ends à Paris dans l'année; à peu près huit soirées par mois où je suis invité chez des copains militants; atelier de recherche théologique un samedi après-midi

toutes les six semaines. Plus les imprévus. J'attache beaucoup d'importance à ces lieux et à ces temps de rencontre de communion, où je suis situé au même niveau que ceux que je rencontre: un homme comme tous les autres.

Lieux de détente: trois heures de gym douce la semaine, dont deux organisées par l'association Cœur et Santé de la région du Havre; une randonnée de quinze kilomètres tous les mois. Je marche très souvent le dimanche et dès que j'ai un petit créneau.

Lieux d'Eglise réguliers: les préparations et les révisions de vie en ACO: quatre équipes; les rencontres organisées par le secteur ACO; les préparations et célébrations de mariages, d'inhumations, de baptêmes (avec l'aval bien sûr du curé de la paroisse).

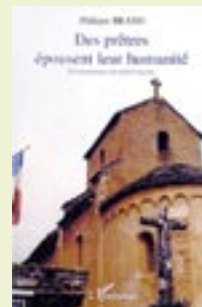
J'ai 76 ans... Je suis devenu peu à peu un homme, un prêtre situé, un "homme-prêtre" libre, bien dans ses baskets, un homme heureux... Un prêtre heureux? Peut-être.

claudé chappelin

A lire

Des prêtres épousent leur humanité - Philippe Brand - Ed. L'Harmattan

Vingt-six prêtres qui ont quitté le clergé, dont vingt-quatre mariés, racontent leur trajectoire, de la "vocation" au ministère, de la rupture au "retour dans l'atmosphère" de la société des hommes: travail, vie de couple, vie sociale. Ils expriment sans langue de bois leurs liens actuels ou leur absence de liens avec l'Eglise, la foi en la Bonne nouvelle qui demeure ou non en eux, l'équilibre de leur personnalité entre la laïcité et leur spiritualité. Ces histoires de vies tracent des cheminements exceptionnels d'hommes ordinaires. Ils sont passés par le point zéro, la nécessité de réinventer leur existence; ils ont épousé leur humanité personnelle, endormie jusque-là, en choisissant la condition humaine commune, et l'humanité globale en assumant des responsabilités dans la cité. Philippe Brand a recueilli leurs témoignages. Aujourd'hui, dans un monde à la recherche de sens et de valeurs, la reconquête de la liberté de conscience, et la résistance individuelle et collective à l'endoctrinement restent d'une actualité brûlante.



Bon de commande à retourner à L'Harmattan
7 rue de l'école Polytechnique - 75005 Paris

Veillez me faire parvenir _____ exemplaires du livre *Des prêtres épousent leur humanité* au prix unitaire de 28 euros + 4,05 euros de frais de port, + 0,80 euro de frais de port par ouvrage supplémentaire, soit un total de _____ euros.

(Vous pouvez aussi commander cet ouvrage directement à votre libraire habituel.)

LA RETRAITE : UN DROIT ET UN CHOIX

DEPUIS la loi du 22 décembre 2005 et les décrets d'application prévus le 1^{er} novembre 2006, les ministres des cultes et les membres des congrégations et collectivités religieuses peuvent prétendre recevoir la pension de retraite de base Cavimac à partir de 60 ans. Comme auparavant, ils doivent la demander, faire une reconstitution de carrière et demander la liquidation de la pension retraite. Selon le code du droit canonique (art. 538 § 3) : à 75 ans, le curé est prié de présenter à l'évêque de son diocèse la renonciation à son office. L'évêque décide de l'accepter ou de la différer.



La maison de Michel Simonin.

A noter que le terme "retraite" n'est pas employé par le code qui n'évoque que "les prêtres retirés".

Mais aujourd'hui, avec le regroupement des paroisses et les nouvelles unités paroissiales, certains prêtres âgés demandent à ne plus avoir de responsabilités paroissiales, tout en acceptant de rester disponibles au service du diocèse et souvent avant leurs 75 ans.

C'est ainsi que j'avais demandé à mon évêque de quitter les charges paroissiales que j'avais sur le secteur de Varennes à mes 70 ans (octobre 2005). Il m'avait demandé en retour de rester une année supplémentaire pour la mise en place de la nouvelle unité paroissiale d'Argonne. En accord avec lui, je me suis retiré le 1^{er} septembre 2006 dans mon village natal, dans la maison de mes parents, en entente avec mon frère et ma sœur, eux étant propriétaires, et moi usufruitier de cette maison.

En octobre 2006, mon évêque m'a nommé

au service de la paroisse Saint-Michel du Val d'Orne pour les services du dimanche (quand je suis libre), l'accompagnement d'une équipe de réflexion, d'une équipe ECP, quelques baptêmes ou exceptionnellement obsèques.

Dans un premier temps de cette "retraite", j'ai eu le sentiment d'un certain vide : un carnet très allégé, un téléphone qui n'appelait plus... et cette impression de ne plus être reconnu. Dans cette nouvelle étape de ma vie, ce qui m'a surtout aidé, ce sont les trois équipes sur lesquelles je m'étais appuyé depuis plusieurs années : la fraternité Jésus-Caritas (engagement spirituel), l'Apsecc (engagement plus temporel) et Jonas (partage sur l'Eglise).

Aujourd'hui c'est une autre vie. J'ai pris du temps pour rendre ma maison plus confortable et agréable, afin de m'y sentir bien et d'y recevoir ma famille et mes copains. De plus je participe à une chorale (type A Cœur Joie), et à des cours d'informatique : ces deux activités me permettent de me reconstituer de nouvelles relations. Je fais également ma portion de bois... et mon jardin.

En janvier, à l'assemblée générale de Vichy, les copains de l'Apsecc m'ont proposé d'entrer au CA où je retrouve une équipe nationale (prêtres, religieux et religieuses) très sympa et dans laquelle je me sens à l'aise. Tout dernièrement mon évêque m'a proposé de suivre les équipes d'aumônerie de la santé (maisons de retraite et hôpitaux du nord-meusien)... qui rejoint bien mon engagement à l'Apsecc. Voilà où j'en suis aujourd'hui.

Ce qui me paraît important :

- accepter de vivre un temps de désert pour mieux se reconstruire ;
 - avoir une ou deux équipes de prêtres pour partager et réfléchir ;
 - prendre du temps pour accepter d'autres responsabilités en cohérence avec moi-même ;
 - prendre le temps de lire, de marcher, de prier, de rencontrer des gens ;
 - pouvoir éventuellement rendre service à un copain malade ou qui a besoin de vacances.
- C'est cette disponibilité qui me rend libre et heureux pour continuer à servir l'Eglise selon mes moyens et à mon rythme.

Michel Simonin

L'APSECC PEUT-ELLE ÊTRE LA MÊME AUJOURD'HUI QU'HIER ?

LE CONSEIL d'administration de juin dernier a donné lieu à un large échange sur l'évolution de notre association, dans le cadre de la préparation de l'assemblée générale Vichy 2008. S'il a été exprimé fortement que notre réflexion en janvier prochain devrait repartir des préconisations du livre blanc, des actions menées à partir de celles-ci, de la mise dans le coup des laïcs, pour faire avancer ces questions importantes sur la santé et l'équilibre de vie des prêtres, religieux et religieuses, d'autres thèmes ont été proposés. Il faut savoir que 2008 sera l'année pour faire le point sur la réforme Fillon concernant les retraites. On sait déjà que le résultat est catastrophique et que des décisions ne manqueront pas d'être arrêtées, qui seront certainement douloureuses.

Sans doute faudrait-il faire appel à un intervenant extérieur susceptible de nous éclairer et de nous aider à nous informer pour agir à la place qui est la nôtre, et en lien avec nos partenaires.

Il a été aussi question dans l'échange d'une possible évolution par un travail de refonte, d'actualisation de notre texte d'orientation du 31 mars 1979, notre charte fondatrice. La question a été évoquée avec l'intention ferme de donner la parole et la maîtrise de la décision finale à l'assemblée générale. Si ce travail devait être entrepris, il ne pourrait l'être, en tout état de cause, que sur plusieurs années,

et après analyse des motifs profonds sur des changements éventuels. Un travail avec un sociologue assez jeune, n'ayant pas connu le début des années quatre-vingts pourrait nous aider à réfléchir sur la situation de notre texte fondateur, en vue de le faire évoluer dans la société actuelle et face aux problèmes à affronter aujourd'hui.

Nouvelles et références change de présentation. Doit-il dans son fond rester le même ou là aussi faut-il envisager des évolutions ? Encore une idée qui peut être lancée et qui concerne tous les adhérents de l'Apsecc !

Et pour ne pas laisser dans l'ombre une autre question importante venue en débat – à savoir la gestion financière difficile d'un certain nombre de sections – il sera formulé une proposition pour une aide, dans le cadre de la participation à l'assemblée générale de Vichy, par exemple. Un soutien aux frais de pension et de repas pourrait être envisagé, ce qui permettrait aux sections à petits moyens d'être partie prenante dans les décisions de notre association. De tous ces sujets abordés dans le dialogue, rien n'est, comme de bien s'entend, arrêté. Il ne s'agit là que de pistes à préciser. Mais il nous a paru bon de vous communiquer le contenu de cet échange, en souhaitant qu'il suscite de votre part les réactions qui vous paraissent contribuer à faire avancer la réflexion. Le CA a besoin de recevoir vos propositions. Faites-nous les connaître, elles alimenteront nos débats et nous aideront à promouvoir les orientations au plus près de la vie de nos adhérents.

georges fabre



Assemblée générale 2007, un carrefour.

**BULLETIN
D'ABONNEMENT
ET/OU D'ADHÉSION**

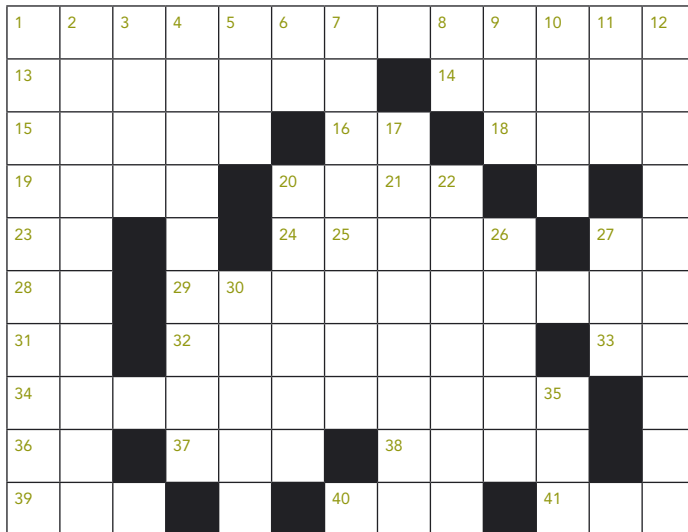
À envoyer à Joseph Saint-Pé
219, avenue de Lattre de Tassigny – 87000 Limoges

Nom.....
Prénom.....
Adresse.....
.....
.....

J'adhère à l'Apsecc 8 euros
 Je m'abonne à "Nouvelles et références" 7 euros
Total

CCP APSECC - 1858 39 DIJON





MOTS CROISÉS N° 1

36. Georges Rémi en phonétique.
 37. Sans dessus dessous et sans dessous dessus.
 38. Contre tout ce qu'il touche.
 39. Trois petits blancs pour Rimbaud.
 40. Cri accompagnant véronique.
 41. Ville sans croquette.

♦ Verticalement ♦ ♦

1. Permet de marcher sous l'eau.
 2. Jeu prétentieux du théâtral.
 3. Quatre qui font le double.
 4. Tête en l'air, mais figure de voltige.
 5. Crue, elle le fut à Byzance.
 6. C'est lui la rumeur.
 7. Petits travaux tranquilles d'hier.
 8. En pleurs.
 9. Abrégé qui en dit long.
 10. Ville japonaise.
 11. Se fie mal.
 12. Ont subi les effets de l'automne ou de l'été.
 17. Concerne l'estomac.
 20. Sèmes ensemble.
 22. Vitamine H.
 25. A son Puy.
 26. Ruissellent.
 27. Lettre qui débute de nombreux mots.
 30. Les eaux vont toutes à lui avant le Tarn.
 35. Hun début.

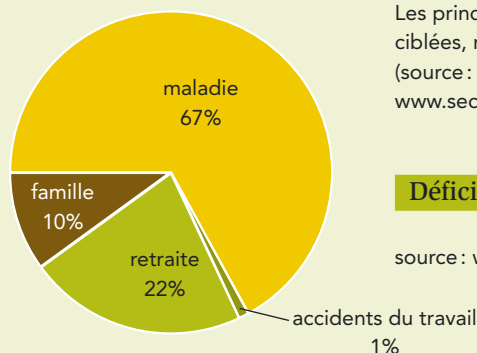
Solution dans le prochain numéro.

♦ Horizontalement ♦ ♦

1. Prouve que la vie à deux c'est de la folie.
 13. Race de poudeuse.
 14. Team au complet.
 15. Amoche.
 16. Tous sans deux.
 18. Se met à l'œuvre pour le meilleur.
 19. Ami donné.
 21. Sont dans la tombe.
 23. Acheté en court.
 24. Troubles.
 27. Pièces de puzzle.
 28. Il n'a pas qu'un poil dans la main.
 29. Tête de turc au théâtre.
 31. Nouvelle norme en abrégé.
 32. Elle agrmente la pelouse du jardin.
 33. Troisième homme.
 34. Lutte contre la multiplication cellulaire.

Dossier. Créances du régime général de la Sécurité sociale sur l'Etat

Le montant de la dette de l'Etat vis-à-vis du régime général de la Sécurité sociale au 31 décembre 2006 atteignait 5,8 milliards d'euros (chiffre définitif), soit en augmentation de 450 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2005. Au 31 mars 2007, elle s'élevait à 5,1 milliards d'euros. Ce montant correspond à une actualisation de la dette au 31 décembre 2006, tenant compte des régularisations effectuées par l'Etat entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2007 au titre des exercices 2006 et antérieurs (730 millions d'euros) qui ont été beaucoup moins importantes que celles intervenues début 2006 au titre de 2005. Il n'intègre pas en revanche le coût des mesures et les versements relatifs à l'exercice 2007.



Les principales augmentations des créances portent sur les exonérations ciblées, notamment celles sur les contrats.

(source : Commission des comptes de la Sécurité sociale)
www.securite-sociale.fr/chiffres/ccss/notesconj/conj200704

Déficit du régime général de la SS en 2006 (en milliards d'euros)

source : www.securite-sociale.fr/chiffres/ccss/2007/ccss200707.pdf